



# CORONAVIRUS NOUVELLES MESURES ?

## **Il est urgent d'agir !**

Par suite des annonces du Premier Ministre hier soir, et du passage au stade 3 de la pandémie du Coronavirus, le **Syndicat National Pénitentiaires FORCE OUVRIÈRE** a sollicité la Garde des Sceaux afin que de nouvelles mesures soient prises.

Nous venons de recevoir par mail des nouvelles instructions prescrites par Nicole Belloubet, ministre de la Justice, qui malheureusement, mettent en exergue des incohérences totales s'agissant de la gestion des établissements pénitentiaires. Comment peut-on, à la vue des restrictions mises en place sur tout le territoire national, avec notamment la fermeture de tous les lieux publics et accueils administratifs qui ne sont pas nécessaires à la vie quotidienne des Français, vouloir faire fonctionner les établissements pénitentiaires sans mesures drastiques pour assurer la sécurité des personnels ?

En effet, ces nouvelles lignes directrices prescrivent l'accueil du public dans toutes les juridictions du ministère de la Justice à l'exception de l'administration pénitentiaire, où de simples recommandations sont écrites afin de « peut-être » limiter les activités ou les parloirs.

**FO Pénitentiaire** ne peut que relever ces incohérences qui mettent en péril la sécurité et la vie des personnels pénitentiaires et de leur famille ! Comment accepter que ces règles arrivent plusieurs heures après les annonces du Premier ministre alors qu'elles auraient dû être d'application immédiate ce matin à l'ouverture des établissements !

Pourtant, la dernière note du Directeur de l'Administration Pénitentiaire donnait, dès vendredi 13 mars 2020, toute latitude aux Chefs d'établissements pour prendre des mesures concrètes et fermes afin de limiter la propagation du virus et de protéger les personnels et les détenus. Depuis, ce qui est constaté dans la grande majorité des directions interrégionales, c'est que **les responsables des interrégions sont frileux et manque de courage** pour prendre ces mesures de « *distanciation sociale* », comme cela est pourtant demandé à toutes les françaises et tous les français. Les prisons ne sont pas une zone de non-droit, elles ne doivent pas être un lieu où les principes de la République ne s'appliquent pas.

Pour **FO pénitentiaire**, les instructions doivent être claires. **À ce stade de l'épidémie, nous exigeons l'arrêt pur et simple de toutes les activités et les parloirs dans les établissements de métropole et d'Outre-Mer ainsi que la limitation des déplacements au strict minimum des détenus. Un plan de déploiement de matériel de protection (masques et gel hydroalcoolique) doit être effectif pour l'ensemble des personnels exerçant leurs missions.**

Enfin, la direction de l'Administration Pénitentiaire doit recenser immédiatement tous les personnels ayant une situation de santé à risque afin de les protéger, comme l'a demandé le Président de la République jeudi dernier.

**FO Pénitentiaire** demande qu'une réunion de crise avec les organisations professionnelles soit organisée sans délai afin d'établir un point de situation et d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour que des mesures soient prises.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE L'A DIT LORS DE SON ALLOCUTION.  
LA SANTÉ DES CONCITOYENS N'A PAS DE PRIX,  
LES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES NE SONT PAS DES SOUS-CITOYENS !**

FO Pénitentiaire – le 15 mars 2020

